

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC495

présenté par
M. Raphan, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 97, compléter la dernière phrase par les mots :

« , notamment du respect des fondements de notre démocratie et de la liberté individuelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de souligner les risques que les vulnérabilités des algorithmes peuvent faire courir à la démocratie et aux libertés individuelles. Tel est l'objet du présent amendement.